

Règlement du Concours « Sportivement courts » CLAP 2 JOURS 2015

Présentation

Vous êtes cinéaste et vous avez réalisé un court métrage abordant le thème du sport en général ou d'un sport en particulier

Règlement

1 - L'association LES INKORRIGIBLES organisent, à l'occasion de la 2^{ème} édition du Festival CLAP 2 JOURS (12 et 13 août 2015), le 1^{er} Concours de films sportifs «Sportivement courts », en partenariat avec l'Office de Tourisme de Méjannes le Clap et le festival de court-métrages de Paris «Courts Devant »

2 - Le concours « **Sportivement courts** » a pour objet de présenter à Méjannes le Clap lors du Festival de cinéma CLAP 2 JOURS, des court-métrages à thématique sportive.

3 – Ce concours est ouvert à tout réalisateur de cinéma et productions.

4 – Les films peuvent être des films de type documentaire ou des films scénarisés..

5 – Les films doivent être envoyés sous forme de fichier informatique avant le 1^{er} août 2015.

- soit en pièce jointe par mail à lesinkorrigibles@orange.fr
- soit par téléchargement en envoyant le lien par mail
- soit par clé USB par courrier postal à: Les InKorrigibles, Mairie, 30430, Méjannes le Clap
- Une fiche de renseignement signée et datée doit accompagner le fichier du film indiquant :
 - *Le nom du réalisateur et son adresse postale, son mail, son téléphone
 - *le titre du film, sa durée, son année de réalisation, son financement s'il a eu des sponsors ou une production.

6 – Un comité de sélection visionnera tous les films envoyés et sélectionnera les 10 films qui seront projetés lors de la séance publique du 12 août à 19h dans la salle des Fêtes de la Mairie de Méjannes le Clap.

7 - Les 4 films en DCP présentés le jeudi 13 août en avant première du film de la séance Plein air sont présentés hors concours.

8 – Les réalisateurs autorisent le « Festival Clap 2 Jours » à projeter leur film devant le public sans demander de droits de projection.

9 - Le public présent votera pour le Prix du Public.

10 - Une caméra Gopro récompensera le film ayant obtenu le Prix du Public.

12 - La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.